



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 2615

Texte de la question

M. Bernard Reynès appelle l'attention du Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur des dérives constatées dans la grande distribution sur les prix de vente des fruits et légumes. Certains de ces prix peuvent s'envoler alors même que ceux à la production évoluent dans des proportions bien inférieures. De telles différences ne peuvent être justifiées. Par le décret n° 2005-769 du 8 juillet 2005 il est prévu la mise en oeuvre d'un mécanisme de coefficient multiplicateur entre l'achat et la vente de fruits et légumes. Alors que les producteurs de pêches et nectarines connaissent depuis deux mois une crise avérée qui met en péril bon nombre d'exploitations dans le sud de la France, il lui demande s'il est prévu la mise en place du coefficient multiplicateur appliqué à ces produits.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Reynès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2615

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5118

Question retirée le : 14 août 2007 (Retrait pour cause de question identique)